

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2495

15 octobre 2011

SOMMAIRE

Aabar Commodities S.à r.l.	119718	Global Metall, S.à r.l.	119745
Aguila PAI S.à r.l.	119718	Godvig Analytics S.à r.l.	119726
Alpro European Holdings S.à r.l.	119719	Guido, Glas & Partners Sàrl	119746
Angelus Capital S.A.	119724	HHL New Shipco GP Holdco II	119754
Arelux 1 S.à r.l.	119725	Immobilière Raiffeisen S.A.	119719
Arelux FR 1 S.à r.l.	119724	Invergarry Leasing S.à r.l.	119743
Arelux FR 4 S.à r.l.	119725	Johnson Controls Luxembourg Holding and Finance S.à r.l.	119747
Arelux FR 5 S.à r.l.	119725	Jordanus Holding S.A., SPF	119714
Asia Real Estate Income Fund	119737	Kanel Management S.A.	119745
B.D.M. Consulting S.A.	119760	L'Air Liquide Luxembourg S.A.	119743
Beluga Shipco GP Holdco II	119754	Les Délices de la Faïencerie S.à r.l.	119735
BENY Business Connection S.A.	119746	LM Equity S.A.	119720
Bonni International S.A.	119750	Lux Rent Office S.A.	119759
Brandenburg Properties 1 S.à r.l.	119738	MGPA (Lux) S.à r.l.	119724
Bryde Corporation S.A.	119756	N.I.C. Building Service S.à r.l.	119750
CitCor Franconia Berlin I S.à r.l.	119741	Nippon Capital TMK Investments S.à r.l.	119751
CitCor Franconia Dresden II S.à r.l.	119757	OT Luxco 2 S.à r.l.	119726
Clairefontaine Finance S.à r.l.	119759	Pamplona PE Holdco 9 S.à r.l.	119716
COF II (ST) (Lux) Holdings Sàrl	119760	Peonia Investments S.A.	119753
Coljon Sàrl	119719	Pyramus S. à r.l.	119757
Commissaire aux Comptes S.A.	119760	Ravago Building & Construction Solutions S.A. en abrégé RBCS S.A.	119744
Cybele International S.à r.l.	119756	Ravara S.A.	119745
Dean Foods European Holdings, S.à r.l.	119738	REO Necom Centre, S. à r.l.	119739
Dolvifra SPF S.A.	119714	Sylvapower Sàrl	119716
Financière Daunou 17 S.A.	119738		
Financière Daunou 8 S.à r.l.	119750		
Flirbesheim Immobiliengesellschaft A.G.	119726		

Jordanus Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 14.033.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 6 juin 2011 à 15.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateur de:

- Monsieur Joseph WINANDY,
- COSAFIN S.A., 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg,
représentée par Monsieur Jacques BORDET, 1, rue Joseph Hackin,
L-1746 Luxembourg

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer comme nouvel Administrateur en remplacement de M. Koen LOZIE:

- JALYNE S.A., 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg,
représentée par Monsieur Jacques BONNIER, 1, rue Joseph Hackin,
L-1746 Luxembourg

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes:

- la société anonyme THE CLOVER

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2011.

Pour copie conforme

J. WINANDY / COSAFIN S.A.

- / Signature

Président / Administrateur

Référence de publication: 2011125028/26.

(110143009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Dolvifra SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 73.279.

—
L'an deux mil onze, le dix-huit août.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «DOLVIFRA SPF S.A.» une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire alors de résidence à Sanem, en date du 2 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 146 du 15 février 2000,

modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 458 du 10 mars 2011,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 73279.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Diana HOFFMANN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

Le président nomme secrétaire Madame Nadine GLOESENER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoît CAPPELLE, administrateur de sociétés, demeurant à B-7501 Orcq, 17, Allée des Patriotes.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée à pour ordre du jour:

1 Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915;

2 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quatre cent mille euros (400.000.-EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre cent mille euros (400.000.-EUR) à huit cent mille euros (800.000.-EUR)

3 Emission de quatre cent (400) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices à partir du jour de la décision des actionnaires décidant de l'augmentation de capital proposée.

4 Modification de l'article 3 des statuts, afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

5 Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2010.

6 Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2010.

7 Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

8 Nominations statutaires.

9 Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'assemblée statuant dans le cadre des dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, décide qu'il n'y a pas lieu de dissoudre la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre cent mille euros (400.000.-EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre cent mille euros (400.000.- EUR) à huit cent mille euros (800.000.- EUR).

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé d'émettre quatre cent (400) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices à partir du jour des présentes résolutions.

La souscription des quatre cents (400) actions a eu lieu immédiatement et moyennant versements en espèces par les actionnaires au prorata des actions qu'ils détiennent, de sorte que la somme de quatre cent mille euros (400.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à huit cent mille euros (800.000.- EUR) représenté par huit cent (800) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.»

Cinquième résolution

L'assemblée, après avoir entendu le rapport commissaire aux comptes sur l'exercice clos d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2010 tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration.

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée ratifie le bénéfice de 98.238,11.-EUR et affecte ce bénéfice au aux «résultats reportés pour apurer les pertes antérieures.»

Sixième résolution

L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

Septième résolution

L'assemblée générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants pour une durée prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017:

a) Monsieur Benoît CAPPELLE, industriel, demeurant B-7501 Orcq (Tournai) Belgique, 17, allée des Patriotes.

b) Monsieur Olivier CAPPELLE, étudiant, demeurant B-1348 Ottignies (Belgique), 40, vieux chemin de Genappes.

c) Monsieur Jean-Claude DE VISSCHER, économiste, demeurant B-1380 Lasne, (Belgique), 33, rue La Haut.

Huitième résolution

L'assemblée générale a décidé de renouveler jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017, le mandat du commissaire aux comptes suivant:

la société anonyme PKF Abax Audit, ayant son siège social au 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg (B 142867).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 11.30 heures.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 1.800,- EUR (mille huit cents euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: D. HOFFMANN; N. GLOESENER; B. CAPPELLE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 août 2011. Relation: LAC/2011/37332. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Référence de publication: 2011120446/100.

(110138562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

Pamplona PE Holdco 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 146.738.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011120842/10.

(110138246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

Sylvapower Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9560 Wiltz, 21, rue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 147.991.

L'an deux mil onze, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1.- Monsieur Yvon BRASSEUR, né à Saint-Mard (Belgique), le 10 mai 1959, domicilié rue des Saules 28 à B-1360 PERWEZ,

2.- Monsieur Luc VANDENEYNDE, né à Ixelles, le 27 mai 1943, domicilié 220, Chemin Paul Courtin à F-30560 SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS,

lesquels comparants, ont exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée SYLVAPOWER SARL a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1853 du 24 septembre 2009,

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 147.991,

- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune,

- que les comparants sont les seuls et uniques associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «SYLVAPOWER SARL» avec siège social à L-9647 Doncols, 36, Bohey.

Ensuite les comparants, agissant comme prédit ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cession de parts

Monsieur Luc VANDENEYNDE, prénommé, cède par les présentes l'intégralité de ses parts sociales de la société SYLVAPOWER SARL à Monsieur Yvon BRASSEUR, prénommé, lequel accepte.

Ladite cession a pris effet le 15 juin 2010.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Les cessionnaires sont subrogés dans tous les droits et obligations attachées aux parts cédées.

Est intervenu aux présentes, Monsieur Yvon BRASSEUR, prénommé, lequel déclare accepter les prédites cessions.

Il déclare encore parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société «SYLVAPOWER SARL».

Prix

Monsieur Luc VANDENEYDE et Monsieur Yvon BRASSEUR, déclarent que la cession s'est faite pour le prix convenu entre associés, payé hors la présence du Notaire.

Approbation de la cession de parts

Monsieur Robert BRASSEUR, né à Sensenruth (Belgique), le 12 janvier 1966, avec adresse professionnelle à L-9647 DONCOLS, 36, Bohey, gérant technique et Messieurs Yvon BRASSEUR et Luc VANDENEYDE, gérants administratifs, prénommés, agissant en leur qualité de gérant de la société déclarent accepter ladite cession au nom de la société «SYLVAPOWER SARL» conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil et n'avoir entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Monsieur Robert BRASSEUR est ici représenté par Monsieur Yvon BRASSEUR, en vertu d'une procuration sous seing privé dressée.

Laquelle procuration restera ci-annexée après avoir été signée NE VARIETUR.

Ensuite l'associé unique actuel de la société à responsabilité limitée «SYLVAPOWER SARL» a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide, en conséquence de la cession de parts ci-avant de modifier l'article 5 premier alinéa des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune, réparties comme suit:

- Monsieur Yvon BRASSEUR, cent parts	100
Total: cent parts	100.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de Doncols à Wiltz, 21, rue du X Septembre et modifie l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de WILTZ.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, et des succursales pourront être créées tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger sur décision des associés.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société et modifie en conséquence l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet le commerce en bois et matériaux de construction, le commerce de gros et de détail de combustibles solides, le commerce de gros et de détail d'ouvrage en bois, en liège et en vannerie, le commerce de gros de menuiseries et fermetures de bâtiments en bois, le commerce de gros de produits de la transformation primaire du bois, le commerce de gros de bois brut, le commerce de gros bois, le commerce de gros de menuiserie et fermetures de bâtiment autre qu'en bois.

La société a pour objet, l'exploitation forestière par l'abattage d'arbres, la production de bois bruts tels que le bois de mine, les échelas fendus, les piquets de bois de chauffage, l'inventaire des formes, l'évaluation du bois, la protection contre les incendies, les services de soutien à l'exploitation forestière, la culture des taillis et de bois de trituration, la sylviculture sur pied (boisement, transplantation, coupe d'éclaircie et conservation des forêts et des coupes.

La société a pour objet, la fabrication d'objet divers en bois, l'imprégnation ou le traitement chimique du bois au moyen d'agents de conservation ou d'autres produits pour compte de tiers, le séchage du bois et l'imprégnation ou le traitement chimique du bois au moyen d'agents de conservation ou d'autres produits en combinaison avec le séchage et le façonnage, la fabrication de traverses en bois pour voies ferrés et de poteaux de ligne, le sciage, le rabotage et le façonnage du bois.

Elle a également pour objet l'import-export de pompes à chaleur, de matériaux d'isolation et la prospection commerciale ainsi que la délégation commerciale dans ce domaine.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente,

échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et ou développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge, à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. Brasseur, L. Vandeneynde, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 29 juin 2011. WIL/2011/493. Reçu soixante-quinze euros = 75,- €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 13 juillet 2011.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2011120750/97.

(110136931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

Aabar Commodities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 158.824.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Rambrouch, le 23 mai 2011.

Référence de publication: 2011120878/10.

(110139203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Aguila PAI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 3.833.972,67.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 157.656.

1. Le siège social des associés suivants:

- Swissport Co-Invest FCPR agissant par l'intermédiaire de sa société de gestion PAI Partners SAS
 - PAI Europe V 1 FCPR agissant par l'intermédiaire de sa société de gestion PAI Partners SAS
 - Swissport II Co-Invest FCPR agissant par l'intermédiaire de sa société de gestion PAI Partners SAS
 - PAI Europe V 2 FCPR agissant par l'intermédiaire de sa société de gestion PAI Partners SAS
 - PAI Europe V 3 FCPR agissant par l'intermédiaire de sa société de gestion PAI Partners SAS
 - PAI Europe V B FCPR agissant par l'intermédiaire de sa société de gestion PAI Partners SAS
- a changé et se trouve à présent au 232, Rue de Rivoli, 75001 Paris, France

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 août 2011.

Référence de publication: 2011120883/18.

(110139207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Immobilière Raiffeisen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 47.990.

EXTRAIT

En date du 22 août 2011, l'assemblée générale extraordinaire à pris acte des démissions comme administrateur de Monsieur Paul Lauterbour, de Monsieur Ernest Cravatte et de Monsieur Jacques Mangen et a nommé comme nouvel administrateur Monsieur Jean-Louis Barbier, demeurant à 14, Grand-Rue L-4393 Pontpierre, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Luxembourg, le 22.08.2011.

Pour extrait conforme

John Bour / Guy Hoffmann

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011121052/16.

(110139162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Alpro European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 74.685.500,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 153.727.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 28 juin 2011

En date du 28 juin 2011, l'associé unique a décidé de changer le mandat de Monsieur Paul Denayer, né le 7 août 1969 à Gent en Belgique, avec adresse professionnelle à 1093C Kortrijksteenweg, B-9051 Gent, Belgique, actuellement gérant de catégorie B de la Société, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 1^{er} juin 2011.

Depuis cette date le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes :

Gérant de catégorie A:

Mademoiselle Christel Damaso

Monsieur Philippe van den Avenne

Monsieur Paul Denayer

Gérant de catégorie B:

Monsieur Bernard Deryckere

Monsieur Roger Theodoredis

Monsieur Kelly Haecker

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Alpro European Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2011120886/24.

(110139198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Coljon Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8442 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 97.721.

Extrait du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2007

1. Cession des parts sociales de Monsieur Daniel Coljon à la société Codanim sa

A l'unanimité, l'Assemblée Générale extraordinaire accepte la cession de l'intégralité des parts sociales (63 parts sociales) appartenant à Monsieur Daniel COLJON, domicilié à Frassem, Chemin du Glissibour, 15, B - 6700 ARLON, au profit de la société Codanim sa, située à Route de Luxembourg, 191, B - 6700 ARLON

2. Cession des parts sociales de Madame Danielle Colling à la société Codanim sa

A l'unanimité, l'Assemblée Générale extraordinaire accepte la cession de l'intégralité des parts sociales (62 parts sociales) appartenant à Madame Danielle COLLING, domicilié à Frassem, Chemin du Glissibour, 15, B - 6700 ARLON, au profit de la société Codanim sa, située à Route de Luxembourg, 191, B - 6700 ARLON

3. Cession des parts sociales de la société Codanim sarl à la société Codanim sa

A l'unanimité, l'Assemblée Générale extraordinaire accepte la cession de l'intégralité des parts sociales (125 parts sociales) appartenant à la société CODANIM sarl, située à Rue de Hobscheid, 69, L - 8422 STEINFORT au profit de la société Codanim sa, située à Route de Luxembourg, 191, B - 6700 ARLON

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 30, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Coljon Daniel / Colling Danielle

Pour Codanim sarl / Pour Codanim sarl

Coljon Daniel / Coljon Daniel

Référence de publication: 2011120960/24.

(110139287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

LM Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 72, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 117.661.

Im Jahre zweitausendelf, am zweiundzwanzigsten August;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in der außerordentlichen Generalversammlung (die "Versammlung") die Aktionäre der Aktiengesellschaft "LM Equity S.A.", mit Sitz in L1660 Luxembourg, 72, Grand-Rue, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 117661, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitz in Niederanven, am 15. Juni 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1714 vom 14. September 2006,

und deren Satzungen abgeändert wurden gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 18. November 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 431 vom 27. Februar 2010.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Christian DOSTERT, Angestellter, beruflich wohnhaft in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Fräulein Monique GOERES, Angestellte, beruflich wohnhaft in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Die Versammlung bestellt Herrn Gerry OSCH, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in L-2449 Luxembourg, 49, Boulevard Royal, als Stimmzähler.

Der Vorstand der Versammlung war damit bestellt und der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

A) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1. Feststellung dass die Gesellschaft nur noch einen Aktieninhaber hat;
2. Neufestlegung der jährlichen Generalversammlung auf den ersten Freitag des Monats März um 11.30 Uhr;
3. Abänderung der statutarischen Zeichnungsberechtigung;
4. Neufassung der Statuten, um diese mit den jetzigen Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und insbesondere mit den Bestimmungen des Gesetzes vom 25. August 2006, welches unter anderem die Einmannaktiengesellschaft vorsieht, in Einklang zu bringen;
5. Abberufung der jetzigen Verwaltungsräte, mit Entlastung;
6. Bestellung von Herrn Gerry OSCH zum Alleinverwalter und Festlegung der Dauer seines Mandates;
7. Verschiedenes.

B) Dass die anwesenden oder vertretenden Gesellschafter, sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien, in einer Anwesenheitsliste vermerkt werden; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter, den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet.

C) Dass die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter, von den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet, dieser Urkunde beigegeben wird, um mit derselben einregistriert zu werden.

D) Dass das gesamte Gesellschaftskapital anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten.

Keine weiteren Einberufungsmittelungen waren erforderlich.

E) Dass diese Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

Alsdann hat die Versammlung, nach eingehender Beratung, einstimmig folgenden Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung stellt fest, dass die Gesellschaft zurzeit nur noch einen einzigen Aktieninhaber hat.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt:

- die jährliche Generalversammlung auf den ersten Freitag des Monats März um 11.30 Uhr neu festzulegen;
- die statutarische Gesellschaftszeichnungsberechtigung abzuändern wie folgt:

"Wenn ein Verwaltungsrat besteht, wird die Gesellschaft rechtmäßig vertreten durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates der Gesellschaft oder durch die gemeinsame Unterschrift zweier Verwaltungsratsmitglieder.

Sollte lediglich ein Alleinverwalter existieren, wird die Gesellschaft in allen Umständen und ohne Einschränkungen durch die Einzelunterschrift des Alleinverwalters rechtmäßig verpflichtet."

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschließt eine komplette Neufassung der Satzungen, um diese mit den jetzigen Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und insbesondere mit den Bestimmungen des Gesetzes vom 25. August 2006, welches unter anderem die Einmannaktiengesellschaft vorsieht, in Einklang zu bringen, ohne allerdings die wesentlichen Merkmale der Statuten abzuändern.

Infolgedessen erhalten die SATZUNGEN fortan folgenden Wortlaut:

Titel I. - Name - Sitz - Zweck - Dauer der Gesellschaft

Art. 1. Unter der Bezeichnung "LM Equity S.A.", (hiernach die "Gesellschaft"), besteht eine Aktiengesellschaft, welche der gegenwärtigen Satzung (hiernach die Statuten"), sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Der Gesellschaftssitz kann durch einen Beschluss des Verwaltungsrates oder des Alleinverwalters an jeden beliebigen Ort in derselben Gemeinde verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher unter den gleichen Bedingungen wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist, an jeden beliebigen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des Alleinverwalters können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck jedwede Beteiligung an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie Übertragung durch Verkauf, Wechsel oder auf andere Art von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen und anderen Werten aller Art, der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeder finanziellen, industriellen oder kommerziellen Gesellschaft beteiligen und ihnen alle Mithilfe geben, sei es durch Kredite, Garantien, oder auf andere Art und Weise an verbundene Gesellschaften. Die Gesellschaft kann auf jede Art Darlehen und Unterstützung geben an verbundene Gesellschaften.

Sie kann alle Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen und jede Art von finanziellen, beweglichen und unbeweglichen, kommerziellen und industriellen Operationen machen, welche sie für nötig hält zur Verwirklichung und Durchführung ihres Zweckes.

Titel II - Kapital - Aktien

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt dreihunderttausend Euro (EUR 300.000,-), eingeteilt in dreihunderttausend (300.000) Aktien ohne Nominalwert.

Die Aktien sind Inhaberaktien. Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher unter den gleichen Bedingungen wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Sofern und solange ein Gesellschafter alleiniger Inhaber aller Aktien ist, gilt die Gesellschaft als Einmannaktiengesellschaft im Sinne des Gesetzes vom 25. August 2006 über die europäische Gesellschaft (SE), die Aktiengesellschaft mit Vorstand und Aufsichtsrat („société anonyme à directoire et conseil de surveillance") und die Einmannaktiengesellschaft

(„société anonyme unipersonnelle“). Zählt die Gesellschaft nur eine Person, so wird diese als „Alleingesellschafter“ bezeichnet. Die Gesellschaft kann einen Alleingesellschafter bei ihrer Gründung oder als Folge der Vereinigung sämtlicher Aktien in einer Hand haben. Das Ableben oder die Auflösung des Alleingesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Titel III - Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, Gesellschafter oder nicht, welche für eine Höchstdauer von sechs Jahren von der Generalversammlung der Aktionäre ernannt werden und von ihr wieder abberufen werden können. Besteht die Gesellschaft jedoch nur aus einem Alleingesellschafter oder wird anlässlich einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt, dass sie nur noch einen Alleingesellschafter zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats auf ein Mitglied beschränkt werden, welches als Alleinverwalter („administrateur unique“) bezeichnet wird, dies bis zur nächsten auf die Feststellung der Existenz von mehr als einem Gesellschafter folgenden ordentlichen Generalversammlung.

Sollte ein Verwaltungsratsmitglied oder Alleinverwalter eine juristische Person sein, soll diese einen permanenten Vertreter (der "Ständige Vertreter") ernennen.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates oder der Alleinverwalter werden durch die Generalversammlung der Aktionäre für eine Dauer von höchstens sechs (6) Jahren gewählt, wobei die Generalversammlung die Mitglieder jederzeit abberufen kann.

Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder, die Dauer ihres Mandats sowie ihre Entschädigung werden durch die Generalversammlung der Aktionäre festgesetzt.

Das Amt eines Verwaltungsratsmitglieds gilt als unbesetzt wenn:

- er von seinem Posten unter schriftlicher Benachrichtigung der Gesellschaft zurücktritt, oder
- seinen Posten aufgrund rechtlicher Vorschriften niederlegen muss weil es ihm durch diese Vorschriften verboten ist oder er als unqualifiziert gilt, diesen Posten weiterhin auszuüben;
- er zahlungsunfähig wird oder generell Absprachen oder einvernehmliche Regelungen mit seinen Gläubigern trifft, oder wenn er von seinem Posten durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre enthoben wird.

Sofern das Gesetz es erlaubt, soll jedes aktuelle oder ehemalige Mitglied des Verwaltungsrates aus dem Vermögen der Gesellschaft für jeglichen Verlust oder Haftung entschädigt werden, welche ihm aufgrund der Ausübung seines Mandats als Mitglied entstanden sind.

Art. 7. Sofern er existiert, wählt der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden.

Auf Einberufung durch den Vorsitzenden trifft sich der Verwaltungsrat so oft wie es im Interesse der Gesellschaft notwendig ist. Der Verwaltungsrat muss zusammentreten, wenn ein (1) Verwaltungsratsmitglied dies verlangt.

Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig, sofern die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

In dringlichen Fällen können Beschlüsse auch auf schriftlichem Wege gefasst werden (Umlaufbeschlüsse). Solche Beschlüsse haben dieselbe Wirksamkeit und Auswirkungen wie Beschlüsse einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Verwaltungsratssitzung, wenn alle Mitglieder des Verwaltungsrates oder der Alleinverwalter sie unterzeichnet haben. Die Unterschriften der Mitglieder in einem Umlaufbeschluss können auf einem Dokument oder auf mehreren Kopien eines gleich lautenden Beschlusses erscheinen und können im Wege eines Briefes, Fax oder ähnlichen Kommunikationsmittels erbracht werden. Umlaufbeschlüsse sollen an den Sitz der Gesellschaft übersendet werden und dort aufbewahrt werden.

In dringlichen Fällen können Mitglieder des Verwaltungsrates Sitzungen auch durch Verwendung von Fernkommunikationsmitteln abhalten. Nimmt ein Mitglied an einer solchen Sitzung durch ein Fernkommunikationsmittel (einschließlich eines Telefons) teil, so muss sichergestellt sein, dass alle anderen an der Sitzung teilnehmenden Mitglieder (die entweder anwesend sind oder sich ebenfalls eines Ferntelekommunikationsmittels bedienen) dieses Mitglied hören und selbst von diesem Mitglied gehört werden können. In einem solchen Fall gelten Mitglieder, die sich eines Fernkommunikationsmittels bedienen als an dieser Sitzung teilnehmende Mitglieder, die für die Zählung des Quorums maßgeblich sind und wirksam über alle auf einer solchen Sitzung besprochenen Angelegenheiten abstimmen können.

Falls sich der Verwaltungsrat auf einen Alleinverwalter beschränkt, ist dieser Artikel nicht anwendbar.

Art. 8. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräusserungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die Statuten der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

Art. 9. Wenn ein Verwaltungsrat besteht, wird die Gesellschaft rechtmäßig vertreten durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates der Gesellschaft oder durch die gemeinsame Unterschrift zweier Verwaltungsratsmitglieder.

Sollte lediglich ein Alleinverwalter existieren, wird die Gesellschaft durch die Unterschrift des Alleinverwalters rechtlich wirksam gebunden. Ist der Alleinverwalter eine juristische Person, so soll deren Unterschrift im Einklang mit ihren

Gesellschaftsdokumenten und existierenden Autorisation abgegeben werden. Diese juristische Person, welche Alleinverwalter ist, kann den Ständigen Vertreter autorisieren, im Namen der Gesellschaft zu zeichnen.

Art. 10. Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen.

Er darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen; dieselben brauchen weder Verwaltungsratsmitglieder noch Aktionäre zu sein.

Art. 11. Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Alleinverwalter, falls vorhanden, oder vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

Titel IV - Aufsicht

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Rechnungskommissare beaufsichtigt. Rechnungskommissare werden durch die Generalversammlung der Aktionäre oder den Einzelaktionär, im gegebenen Falle, ernannt, welche(r) auch die Anzahl der Rechnungskommissare, ihre Entschädigung und die Dauer ihrer Bestellung, welche sechs (6) Jahre nicht überschreiten darf, bestimmt.

Titel V - Generalversammlung

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung tritt am ersten Freitag des Monats März um 11.30 Uhr am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen im Einberufungsschreiben genannten Ort im Großherzogtum Luxemburg zusammen.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Die Generalversammlung kann wirksam Beschlüsse fassen, wenn die einfache Mehrheit der anwesenden und vertretenen Aktionäre auf einer jährlichen oder außergewöhnlichen Generalversammlung zustimmt, es sei denn, das Gesetz oder die Statuten sehen andere Mehrheits- und Quorumserfordernisse vor.

Sofern die Gesellschaft einen Alleingesellschafter zählt, übt dieser die der Generalversammlung der Aktionäre zufallenden Befugnisse aus.

Titel VI - Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 14. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Oktober und endet am 30. September des darauffolgenden Jahres.

Art. 15. Nach Abzug jeglicher Ausgaben der Gesellschaft und Amortisierungen, weist die Bilanz der Gesellschaft ihren Nettogewinn aus.

Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden als gesetzliche Rücklage abgeführt. Diese zwangsweise Abführung endet sobald die gesetzliche Rücklage einen Wert von zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft erreicht hat. Sollte die gesetzliche Rücklage unter diesen Wert sinken, muss die zwangsweise Abführung wieder aufgenommen werden bis die gesetzliche Rücklage wieder vollständig aufgefüllt ist.

Über den verbleibenden Nettogewinn kann die Generalversammlung der Aktionäre oder der Einzelaktionär, wie vorhanden, frei verfügen.

Titel VII - Auflösung - Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann jederzeit, durch einen Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre oder des Einzelaktionärs aufgelöst werden.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sein können und von der Generalversammlung bestellt werden.

Die Generalversammlung bestimmt die Befugnisse und die Vergütung des beziehungsweise der Liquidatoren.

Titel VIII - Allgemeine Bestimmungen

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Statuten keine Abweichung beinhalten.

Vierter Beschluss

Die Versammlung beschließt die jetzigen Verwaltungsräte, namentlich die Herren Peter HEINBÜCHER, Gerry OSCH und Fons MANGEN abzurufen und ihnen volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage zu erteilen.

Fünfter Beschluss

Die Versammlung beschließt Herrn Gerry OSCH, Rechtsanwalt, geboren in Luxemburg, am 31. Mai 1961, beruflich wohnhaft in L-2449 Luxembourg, 49, Boulevard Royal zum Alleinverwalter, welcher die Befugnisse des Verwaltungsrats ausübt, zu ernennen.

Sein Mandat endet beim Abschluss der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2017.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist und keiner das Wort ergreift, erklärt der Vorsitzende, nach Verlesung und Genehmigung des Sitzungsprotokolls, die Versammlung für geschlossen.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr eintausend Euro.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. DOSTERT, M. GOERES, G. OSCH, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 août 2011. LAC/2011/37656. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011121974/224.

(110140137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Angelus Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 136.959.

L'adresse professionnelle de Nicolas Holzman, administrateur, a changé et se trouve à présent au 232, Rue de Rivoli, 75001 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2011.

Référence de publication: 2011120889/11.

(110139206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Arelux FR 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 160.403.

EXTRAIT

Veillez noter que le Gérant de Classe B Triest Gert Walter Dina réside maintenant au 42 Acacialaan 2610 Wilrijk, Belgique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.

Domiciliaire de sociétés

Référence de publication: 2011120903/14.

(110139112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

MGPA (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.832.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 22 août 2011

Il résulte desdites résolutions que:

(1) les personnes suivantes ont démissionné de leur fonction de gérant de la Société avec effet au 22 août 2011:

M. Alexander Jeffrey

M. Digby Okell

M. Thomas Lee

M. James Quille
M. Christiaan Brett Straatemeier
M. Simon Treacy
M. Andrew Wood

(2) le nombre de gérants soit diminué de 9 à 3;

(3) Joanne Fitzgerald demeurant professionnellement au 28 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé gérant de la société avec effet au 22 août 2011.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Neil Jones
- Julie Mossong
- Joanne Fitzgerald

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 23 août 2011.

Pour MGPA (Lux) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011121734/29.

(110139052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Arelux FR 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 160.336.

—
EXTRAIT

Veillez noter que le Gérant de Classe B Triest Gert Walter Dina réside maintenant au 42 Acacialaan 2610 Wilrijk, Belgique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.À.

Domiciliataire de sociétés

Référence de publication: 2011120904/14.

(110139114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Arelux FR 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 160.338.

—
EXTRAIT

Veillez noter que le Gérant de Classe B Triest Gert Walter Dina réside maintenant au 42 Acacialaan 2610 Wilrijk, Belgique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.

Domiciliataire de sociétés

Référence de publication: 2011120905/14.

(110139113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Arelux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 159.737.

—
EXTRAIT

Veillez noter que le Gérant de Classe B Triest Gert Walter Dina réside maintenant au 42 Acacialaan 2610 Wilrijk, Belgique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.
Domiciliaire de sociétés

Référence de publication: 2011120906/14.

(110139146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Godvig Analytics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7344 Steinsel, 6, rue des Cerisiers.

R.C.S. Luxembourg B 136.399.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour GODVIG ANALYTICS S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2011121037/12.

(110139420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

FLIBIMMO AG, Flirbesheim Immobiliengesellschaft A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 157.684.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 août 2011, enregistré à Luxembourg A.C., 16 août 2011, LAC/2011/36802.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société Anonyme «FLIRBESHEIM IMMOBILIENGESELLSCHAFT A.G.», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, en date du 14 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 442 du 8 mars 2011.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, en date du 26 juillet 2011, non encore publié au Mémorial, Recueil Spécial C.

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à l'ancien siège social à L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 août 2011.

Référence de publication: 2011121033/22.

(110139190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

OT Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 162.941.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the first of August.

Before Us Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

THERE APPEARED:

“OT Luxco 1 S.à r.l.”, société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, constituted on 1st August 2011 by the undersigned notary,

here represented by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 1 August 2011.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

1. Corporate form and Name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "OT Luxco 2 S.à r.l." (the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.3 to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.4 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.5 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.6 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.7 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.8 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part

of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.8 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at one hundred and ten thousand Euro (EUR 110,000.-) represented by one hundred and ten thousand (110,000) shares of one euro (EUR 1.-) each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

- 10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;
- 10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;
- 10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and Liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and Payment

The one hundred and ten thousand (110,000) shares have been subscribed by "OT Luxco 1 S.à r.l.", prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of one hundred and ten thousand Euro (EUR 110,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2011.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr. Michael J. RISTAINO, company vice president, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America; residing at 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;
 - Ms. Maike KIESELBACH, director, born on 26 February 1973, in Worms, Germany, residing at 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mrs. Myriam DELTENRE, accountant, born on February 16, 1963 in Arlon, Belgium, residing at 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgium.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier août.

Par-devant Nous Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché du Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU

«OT Luxco 1 S.à r.l. », une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est en cours, constituée le 1^{er} août 2011 par le notaire soussigné,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 1^{er} août 2011.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme et Nom. Ce document constitue les statuts (les «Statuts») de «OT Luxco 2 S.à r.l. » (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le «Siège Social») est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) L'associé Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est administrée par un Associé Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une «Résolution des Associés») prise en conformité avec ces Statuts - notamment l'article 13.4 - et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la «Loi Luxembourgeoise»).

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de gérance, le cas échéant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 d'acheter, de prendre à bail, d'échanger, de louer ou d'acquérir par tout autre moyen tout bien immeuble ou meuble et tout droit ou privilège existant sur ce bien ou relatif à celui-ci;

3.3 de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.4 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.5 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.6 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.7 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.8 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.9 «garantie» inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.9 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.10 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de cent dix mille Euros (EUR 110.000,-), représenté par cent dix mille (110.000) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune (les «Parts Sociales»); ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé»devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission») sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales conformément à la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants («Gérants») nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

8.2 Dans le cas où la Société est administrée par un seul gérant, il est défini ci-après comme le «Gérant Unique».

8.3 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.4 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, ou dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

10. Représentation de la société. Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 Dans le cas où la Société n'a qu'un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 En cas de pluralité de gérants, deux des Gérants;

10.3 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'Article 11.

11. Agent des gérants. Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les «Réunions du Conseil de Gérance») sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclu par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.

12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

13. Résolutions des associés.

13.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.

13.2 Comme prévu aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.

13.4 Tel qu'il est prévu à l'Article 13.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.

13.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote part écrit.

14. Exercice social.

14.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15. Distribution des parts.

15.1 Du bénéfice net, déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital nominal de la Société.

15.2 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

16. Dissolution et Liquidation. La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et Loi luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

- (a) un genre inclut tous les genres;
- (b) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;
- (c) une «personne» inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);
- (d) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).

17.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.

17.2 En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et Libération

«OT Luxco 1 S.à r.l.», prénommée, a souscrit l'ensemble des cent dix mille (110.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de cent dix mille Euros (EUR 110.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Michael J. RISTAINO, vice-président de société, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique; et
 - Mademoiselle Maike KIESELBACH, gérante de sociétés, née le 26 février 1973, à Worms, Allemagne, demeurant au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg; et
 - Madame Myriam DELTENRE, comptable, née le 16 février 1963 à Arlon, Belgique, demeurant au 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgique.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HARROCH, C. DELVAUX.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 août 2011. Relation: EAC/2011/10706. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011117764/488.

(110135492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Les Délices de la Faïencerie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 86A, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 162.971.

— STATUTS

L'an deux mil onze, le vingt-huit juillet.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange,

Ont comparu:

Madame Pascale OBERLE, esthéticienne, née le 25 novembre 1978 à Luxembourg, demeurant à L-1857 Luxembourg, 19, Rue du Kiem

Monsieur Nijaz LATIC, salarié, né le 18 avril 1979 à Berane (Monténégro), demeurant à L-1857 Luxembourg, 19, Rue du Kiem

(ici représentées par Monsieur Paul DIEDERICH, comptable, demeurant professionnellement à Steinfort,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donné en date du

laquelle procuration restera annexée - après avoir été signée «ne varietur» par la partie comparante, et le notaire instrumentant - aux présentes pour être enregistré avec le présent acte)

laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant - a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le commerce de produits du terroir, l'exploitation d'un débit de boissons non alcooliques avec petite restauration sur place et à emporter.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de «LES DELICES DE LA FAÏENCERIE», société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,00) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent-vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mil onze

Souscription et Libération

Les cent parts sociales sont souscrites comme suit:

Madame Pascale OBERLE, née le 25.11.1978 à Luxembourg, demeurant au 19, Rue du Kiem

L - 1857 Luxembourg 50 parts sociales

Monsieur Nijaz LATIC, né le 18.04.1979 à Berane (Monténégro), demeurant au

19, Rue du Kiem L - 1857 Luxembourg 50 parts sociales

TOTAL: Cent parts sociales 100

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00.-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille cinq cent euros (1.500.-euros). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la partie comparante préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, et représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un.
2. Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

Madame Pascale OBERLE, esthéticienne, née le 25 novembre 1978 à Luxembourg, demeurant à L-1857 Luxembourg, 19, Rue du Kiem

La société est engagée, en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature individuelle de la gérante.

3. L'adresse de la société est fixée à L-1510 Luxembourg, 86A, Avenue de la Faïencerie.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu la comparante attentive au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: DIEDERICH, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 août 2011. Relation: EAC/2011/10429. Reçu soixante-quinze euros EUR. 75.-€

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 12 août 2011.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2011119663/114.

(110136257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

Asia Real Estate Income Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 102.714.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2011.

Référence de publication: 2011120908/11.

(110139264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Brandenburg Properties 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 115.887.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique tenue en date du 14 juillet 2011:

1. la démission du Gérant de classe A, Mark Andrew Woodall, avec adresse à A Vontade, Les Quatre Vents GY4 6SS ST Martin's - Guernesey, a été acceptée avec effet au 14 juillet 2011;

2. la nomination du Gérant de classe A, Philip Le Roux, avec adresse à 375 East Lupine Drive, Aspen, 81811 Colorado - Etats Unis d'Amérique, a été acceptée avec effet au 14 juillet 2011 et ce, pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011120914/15.

(110139269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Dean Foods European Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 149.335.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 28 juin 2011

En date du 22 juin 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de changer le mandat de Monsieur Paul Denayer, né le 7 août 1969 à Gent en Belgique, avec adresse professionnelle au 1093C Kortrijksteenweg, B-9051 Gent, Belgique, actuellement gérant de catégorie B de la Société, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2011.

- de nommer Mademoiselle Ann de Jaeger, née le 7 juillet 1971 à Gent en Belgique, avec adresse professionnelle au 1093C Kortrijksteenweg, B-9051 Gent, Belgique, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2011;

Depuis cette date le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérant de catégorie A:

Mademoiselle Christel Damaso

Monsieur Philippe van den Avenne

Monsieur Paul Denayer

Gérant de catégorie B:

Monsieur Bernard Deryckere

Monsieur Roger Theodoredis

Mademoiselle Ann de Jaeger

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Dean Foods European Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2011120971/28.

(110139197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Financière Daunou 17 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 134.897.

—
L'adresse professionnelle des administrateurs suivants Nicolas Holzman et Michel Paris a changé et se trouve à présent au 232, Rue de Rivoli, 75001 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2011.

Référence de publication: 2011121015/11.

(110139018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

REO Necom Centre, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 132.177.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of June.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

REO Holdings Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 31,000, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 131 774, having its registered office at 16, rue Beck, L-1222 Luxembourg,

here represented by Ms. Frédérique Davister, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 27, 2011.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member (the “Sole Member”) of REO Necom Centre S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 12,500, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 132 177, having its registered office at 16, rue Beck, L-1222 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Schaeffer, on 10 September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2456, on 30 October 2007 (the “Company”). The articles of association of the Company have never been modified.

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda is as follows:

Agenda

1. Amendment to the corporate object of the Company;
2. Subsequent amendment of article 2 of the articles of association of the Company; and,
3. Miscellaneous.

The Sole Member representing the entire share capital then takes the following resolutions:

First Resolution

The Sole Member resolves to amend the corporate object of the Company in order, among other things, to authorize the Company to grant securities.

Second Resolution

The Sole Member resolves to amend article 2 of the articles of association of the Company which shall have the following wording:

“ Art. 2.

2.1 The Company’s purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

2.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

2.3 The purpose of the Company is also to invest in real estate property, either by means of purchase, exchange, or such other manner as well as the disposal, the administration, the development and the management of real estate property throughout Europe and to carry out any operation relating directly or indirectly thereto or which it may deem useful in the accomplishment and development of this object.

2.4 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.“

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

REO Holdings Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de EUR 31.000, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131 774, ayant son siège social au 16, rue Beck L-1222 Luxembourg,

Ici représentée par Mademoiselle Frédérique Davister, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 27 juin 2011.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associée unique (l'«Associé Unique») de REO Necom Centre S.à r.l., une société à responsabilité limitée limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de EUR 12.500, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.177, ayant son siège social au 16, rue Beck L-1222 Luxembourg, constituée selon un acte notarié de Maître Schaeffer, le 10 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2456, le 30 octobre 2007 (la "Société"). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a demandé au notaire instrumentant de prendre acte de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'objet social de la Société;
2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société; et
3. Divers.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société afin, notamment, de permettre à la Société d'octroyer des garanties.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 2.

2.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

2.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent

de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

2.3 La Société peut également investir dans des propriétés immobilières, soit par acquisition, échange ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation, l'administration, le développement et la gestion de propriétés immobilières à travers l'Europe et de réaliser toute opération liée directement ou indirectement ou qui utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social.

2.4 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;
- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et
- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date à la date susmentionnée.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. DAVISTER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 juillet 2011. Relation: EAC/2011/8805. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011119550/136.

(110136879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

CitCor Franconia Berlin I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.182.

In the year two thousand eleven, on the 10th day of August,

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary public residing in Luxembourg,

There appeared

CitCor Residential Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 130.183,

Here represented by Françoise Pfeiffer, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 10 August 2011,

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of CitCor Franconia Berlin I S.à r.l., (hereinafter the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 130.182, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, dated 9 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 10 September 2007 (number 1933) (the "Mémorial C"), and whose articles have been amended for the last time by pursuant to a notarial deed dated 28 January 2008 published in the Mémorial C dated 24 April 2008 (number 1013).

The appearing party being the sole partner of the Company requests the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolve to increase the Company's share capital by an amount of one euro (EUR 1.-)

so as to raise it from its present amount of one million one hundred and ninety-eight thousand six hundred and forty-nine euro (EUR 1,198,649.-) to one million one hundred and ninety-eight thousand six hundred and fifty euro (EUR 1,198,650.-)

by the issue of one share with a par value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and obligations as the existing shares. The issue of the new share shall occur at its nominal value subject to the payment of a share premium of ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine euro (EUR 99,999.-).

The new share was subscribed by the existing partner, prenamed, paid up by a contribution in cash of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-), the difference between the nominal value of the newly issued share and the amount of the contribution in cash is to be allocated to the share premium account of the Company;

Proof of the existence and of the value of the contribution was produced to the undersigned notary by a bank certificate.

Second resolution

As a result of the above share capital increase, the sole partner resolves to amend article 6, 1st paragraph of the Company's articles of association, as follows:

Art. 6. "The Company's share capital is set at one million one hundred and ninety-eight thousand six hundred and fifty euro (EUR 1,198,650.-) represented by one million one hundred and ninety-eight thousand six hundred and fifty (1,198,650) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each."

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung

Im Jahre Zweitausendelf, am zehnten August,

Vor dem unterzeichnenden Notar Frau Martine Schaeffer, mit Amtwohnsitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

CitCor Residential Holdings S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée"), gegründet unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit registriertem Sitz in 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, registriert im Luxemburger Handels-und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 130.183, und

hier vertreten durch Françoise Pfeiffer, Rechtsanwältin, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, auf Grund von einer Vollmacht, welche am 10. August 2011 ausgestellt wurde.

Diese Vollmacht, die vom Bevollmächtigten der erschienenen Partei und vom Notar ne varietur abgezeichnet wurden, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt um gleichzeitig bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

Diese erschienene Partei ist der alleinigen Gesellschafter von CitCor Franconia Berlin I S.à r.l. (im Folgenden die "Gesellschaft"), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée"), gegründet unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit registriertem Sitz in 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, registriert im Luxemburger Handels-und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 130.182, gegründet durch eine notarieller Urkunde mit Datum vom 9. Juli 2007 welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 10. September 2007 (Nummer 1933) (das "Mémorial C") veröffentlicht worden ist und dessen Gesellschaftsatzung zum letzten mal durch eine notarielle Urkunde vom 28 Januar 2008 veröffentlicht im Mémorial C vom 24. April 2008 (Nummer 1013) abgeändert wurde.

Die erschienene Partei, die zugleich der alleinigen Gesellschafter ist, ersucht den Notar die folgenden Beschlüsse aufzunehmen:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt die Erhöhung des Aktienkapitals der Gesellschaft um einen Betrag von einem Euro (EUR 1.-) durch Ausgabe von einem Anteil mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1.-) und mit den selben Rechten und Pflichten wie die bestehenden Anteile,

vom aktuellen Betrag in Höhe von einer Million einhundertundachtundneunzigtausend sechshundertundneunundvierzig Euro (EUR 1,198,649.-) auf eine Million einhundertundachtundneunzigtausend sechshundertundfünfzig Euro (EUR 1,198,650.-) zu heben.

Die Ausgabe des neuen Anteils erfolgt zum Nennwert mit einem Aktienaufgeld von neunundneunzigtausend neunhundertneunundneunzig Euro (EUR 99,999).

Der neue Anteil wurde vollständig vom alleinigen Gesellschafter, oben benannt, bezahlt durch die Einbringung einer Geldeinlage in Höhe von einhunderttausend Euro (EUR 100.000.-); der Unterschied zwischen dem Nominalwert des neuen Anteils und der Geldeinlage ist dem Aktienprämiumkonto zuzuordnen;

Der Nachweis über das Bestehen und über den Wert der Einlage wurde dem unterzeichnenden Notar gegenüber erbracht gemäss Bankzertifikat.

Zweiter Beschluss

Au Grund des vorherigen Beschlusses, beschließt der alleinige Gesellschafter den ersten Absatz von Artikel 6 der Gesellschaftssatzung wie folgt abzuändern:

" **Art. 6.** Das gezeichnete Aktienkapital wird auf eine Million einhundertundachtundneunzigtausend sechshundertundfünfzig Euro (EUR 1,198,650.-) festgesetzt, eingeteilt in eine Million einhundertundachtundneunzigtausendsechshundertundfünfzig (1,198,650) Anteile mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1.-)."

Worüber Urkunde, erstellt wurde in Luxemburg zum Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, daß auf Ersuchen des Erschienenen, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Und nach Verlesung alles Vorhergehenden an die Bevollmächtigte, welche dem Notar mit Vor- und Nachnamen und Anschrift bekannt ist, hat die Bevollmächtigte der erschienenen Partei und der Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: F. Pfeiffer et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 août 2011. LAC/2011/36785. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2011.

Référence de publication: 2011118774/105.

(110136192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

Invergarry Leasing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 113.003.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011121048/12.

(110139150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

L'Air Liquide Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4802 Rodange, Zone Industrielle P.E.D.

R.C.S. Luxembourg B 9.958.

EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées lors de l'Assemblée Générale ordinaire, tenue le 28 avril 2010:

1- L'Assemblée ratifie la nomination en tant qu'administrateur et Président du Conseil de M. Jean-Luc Labat, né le 19 octobre 1963 à Caudéran, France, avec adresse au 62, Boulevard Jeanne-D'Arc, 93100 Montreuil, France, avec effet au 1^{er} février 2010, coopté lors de la réunion du Conseil d'administration tenue le 29 janvier 2010, en remplacement de M. Markus Sieverding, démissionnaire.

2- L'Assemblée renouvelle les mandats des administrateurs, Messieurs Jean-Luc Labat, Jacques Ethevenin, Martin Tils et Madame Christine George. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

3- L'Assemblée élit en tant que Réviseur d'entreprises agréé, Fiduo (anciennement Mazars), RC B56248, 10, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg. Son mandat sera d'une durée d'une année, et se terminera lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 18 août 2011.

Référence de publication: 2011121098/22.

(110139115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Ravago Building & Construction Solutions S.A. en abrégé RBCS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 91.789.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue anticipativement en date du 29 avril 2011

- Mr Predrag TRIPKOVIC, Administrateur de catégorie B, demeurant au Mijentija Popovica, 037 Novi Beograd, Serbie, et Mr Alexandros ROUSSIS, Directeur de catégorie B, demeurant au Ikaria 22 Str., Ekali, Attica, Grèce, Administrateurs, ne se représentent plus aux suffrages.

- Les mandats d'administrateurs de catégorie A:

* Stichting Administratiekantoor Ravago ayant son siège social au NL-6716 AE Ede, 14-2, Galvanistraat, représenté par Mme Gunhilde VAN GORP, Représentant Permanent demeurant au B-2370 Arendonk, 51, Poederstraat,

* Mr Benoît PARMENTIER, conseiller économique, demeurant professionnellement au 16, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg,

et le mandat de l'administrateur de catégorie B:

* Mr Leo CAERS, Directeur financier, résidant professionnellement au B-2370 Arendonk, 85A, Moerenstraat, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

- Le mandat de la société ERNST & YOUNG S.A., Réviseur d'Entreprises, ayant son siège social au L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activités Syrdall, est reconduit pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Fait à Luxembourg, le 29 avril 2011.

Certifié sincère et conforme

RBCS S.A.

Leo CAERS / Benoît PARMENTIER

Administrateur / Administrateur

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting anticipatively held on April 29th, 2011

- Mr. Predrag TRIPKOVIC, Director of B category, residing at Mijentija Popovica, 037 Novi Beograd, Serbia, and Mr. Alexandros ROUSSIS, Director of B category, residing at Ikaria 22 Str., Ekali, Attica, Greece, Directors, do not want to stand anymore for votes.

- The mandates of the Directors of A category:

* Stichting Administratiekantoor Ravago having its registered office at NL-6716 AE Ede, 14-2, Galvanistraat, represented by Mrs. Gunhilde VAN GORP, Permanent Representative, residing at B-2370 Arendonk, 51, Poederstraat,

* Mr. Benoît PARMENTIER, economical adviser, professionally residing at 16, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, and the mandate of the Director of B category:

* Mr. Leo CAERS, Chief Financial Officer, professionally residing at B-2370 Arendonk, 85A, Moerenstraat, are renewed for a new statutory term of one year until the Annual General Meeting of the year 2012.

- The mandate of the company ERNST & YOUNG S.A., Independent Auditor, having its registered office at 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, is renewed for a term of one year until the Annual General Meeting of the year 2012.

Luxembourg, April 29th 2011.

For true copy

RBCS S.A.

Leo CAERS / Benoît PARMENTIER

Director / Director

Référence de publication: 2011122156/46.

(110139242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Ravara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 76.591.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 13 avril 2011

- Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Benoît PARMENTIER, conseiller économique, demeurant professionnellement au 16, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, Monsieur Wolfgang RAFFALSKY, demeurant au 129, 9th Road, Hyde Park, Sandton, 2123 Johannesburg, South Africa, et Monsieur Leo CAERS, Directeur financier, demeurant professionnellement au 85 A, Moerenstraat, B-2370 Arendonk, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

- Le mandat de la société ERNST & YOUNG S.A., Réviseur d'Entreprises, ayant son siège social au L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activités Syrdall, est reconduit pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Fait à Luxembourg, le 13 avril 2011.

Certifié sincère et conforme

RAVARA S.A.

L. CAERS / B. PARMENTIER

Administrateur Président du Conseil d'Administration / Administrateur

—
Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of April 13th, 2011

- The mandates of the Directors, Mr. Benoît PARMENTIER, economical adviser, professionally residing at 16, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, Mr. Wolfgang RAFFALSKY, Manager, with address 129, 9th Road, Hyde Park, Sandton, 2123 Johannesburg, South Africa, and Mr. Leo CAERS, Chief Financial Officer, professionally residing at B-2370 Arendonk, 85A, Moerenstraat, are re-conducted for a new statutory term of one year until the Annual General Meeting of 2012.

- The mandate of the company ERNST & YOUNG S.A., Independent Auditor, having its registered office at 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, is re-conducted for a term of one year, until the Annual General Meeting of 2012.

Luxembourg, April 13th 2011.

For true copy

RAVARA S.A.

L. CAERS / B. PARMENTIER

Director / Director Chairman of the Board

Référence de publication: 2011122158/32.

(110139251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Global Metall, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 102.617.

—
Rectificatif du bilan déposé en date du 26/07/2010 réf. L100112732.05

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/08/2011.

Référence de publication: 2011121036/11.

(110138829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Kanel Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 105.366.

—
DISSOLUTION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 11 janvier 2011 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Pour avis sincère et conforme
Pour KANEL MANAGEMENT S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011121062/16.

(110138721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

BENY Business Connection S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5862 Hesperange, 8, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 155.058.

L'an deux mille onze, le dix-sept août.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Mademoiselle Saïda KOURKZI, comptable, née à Colombes (France), le 17 avril 1985, demeurant à L-5862 Hesperange, 8, rue de la Montagne.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elle est le seul actionnaire ("Actionnaire Unique") de la société anonyme "BENY Business Connection S.A.", établie et ayant son siège social à L-5540 Remich, 36, rue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 155058, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2112 du 7 octobre 2010,

et qu'elle a pris la résolutions suivantes:

Résolution

L'Actionnaire Unique décide de transférer le siège social de Remich à L-5862 Hesperange, 8, rue de la Montagne, et de modifier subséquemment la première phrase de l'article 4 comme suit:

" **Art. 4. (première phrase).** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg)."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cent vingt et la comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. KOURKZI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 août 2011. LAC/2011/37266. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011120925/35.

(110139448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Guido, Glas & Partners Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 8, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 89.863.

Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011121039/9.

(110139137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Johnson Controls Luxembourg Holding and Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1731 Luxembourg, 26, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 156.428.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of the month of August.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Johnson Controls Holding Company, Inc., a corporation formed under law of the State of Delaware, having its registered office at 2605 Fernbrook Lane N., Plymouth, Minnesota, United States of America and registered under Employer Identification Number 819375,

hereby represented by Radia Doukhi, attorney at law, residing professionally in Luxembourg.

I. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Johnson Controls Luxembourg Holding and Finance S.à r.l.,

a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26, rue de Hesperange, L-1731 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156.428, incorporated by a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, of 8 October 2010, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 8 December 2010 under number 2692 (the "Company").

II. The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended by:

- a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette of 26 January 2011, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 7 June 2011 under number 1217.

III. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

(i) Increase of the share capital by an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) by the issuance of five hundred (500) new shares ("parts sociales") (the "New Shares"), having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and with the same rights and obligations as the existing shares, to be fully paid up at nominal value;

(ii) Subscription and full payment by Johnson Controls Holding Company Inc., being the current sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder"), of 500 (five hundred) New Shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, by a contribution in kind consisting in shares of Johnson Controls Luxembourg Corporate Finance S.à r.l., a company duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26, rue de Hesperange, L-1731 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 158.560 ("JCLCF"), representing 100% of the share capital of JCLCF;

(iii) Subsequent modification of paragraph 1 of Article 8 of the articles of association of the Company; and

(iv) Miscellaneous.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to an amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) represented by one thousand (1000) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to issue five hundred (500) New Shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

Subscription/Payment

Thereupon, Johnson Controls Holding Company, Inc., prenamed, represented as stated here above, declared to subscribe, to five hundred (500) New Shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and to make payment in full for all such newly subscribed shares, by a contribution in kind consisting of:

- five hundred (500) shares of a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each representing one hundred percent (100%) of the share capital of Johnson Controls Luxembourg Corporate Finance S.à r.l., a private limited company (société

à responsabilité limitée), having its registered office at 26, rue de Hesperange, L-1731 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 158.560, valued at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) (the "Contribution"), as further described in a report of the board of managers (conseil de gérance) of the Company dated 16 August 2011 (the "Company's Report").

This report, after having been signed 'ne varietur' by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Johnson Controls Holding Company, Inc., prenamed, furthermore declares that the Contribution is at the disposal of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to accept the subscription of five hundred (500) New Shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each by Johnson Controls Holding Company Inc., prenamed, and the full payment of such shares at nominal value, by the Contribution and to allocate such shares to Johnson Controls Holding Company, Inc. prenamed.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 8, first paragraph, of the Articles, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 25,000.- (twenty-five thousand Euro), represented by 1000 (thousand) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred (EUR 1,200.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seize août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Johnson Controls Holding Company, Inc., une société constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 2605 Fernbrook Lane N., Plymouth, Minnesota, Etat-Unis d'Amérique et immatriculée sous le Numéro d'Identification d'Employeur 819375,

Est représentée par Madame Radia Doukhi, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg.

I. La partie comparante déclare être l'associé unique (l'«Associé Unique») de Johnson Controls Luxembourg Holding and Finance S.à r.l. (société à responsabilité limitée), constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26, rue de Hesperange, L-1731 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.428, constituée par un acte de Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, du 8 octobre 2010, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 8 décembre 2010 sous le numéro 2692 (la «Société»).

II. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été amendés par:

- un acte de Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette du 26 janvier 2011, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 juin 2011 sous le numéro 1217.

III. La partie comparante, dûment représentée, a reconnu être pleinement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

(i) Augmentation du capital social d'un montant de, douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), de manière à porter son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000,-) par l'émission de cinq cents (500) nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales») ayant une valeur nominale de vingt cinq Euros (EUR 25,-) et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales préexistantes et qui seront entièrement libérées à hauteur de leur valeur nominale;

(ii) Souscription et paiement intégral par Johnson Controls Holding Company Inc, étant l'associé unique actuel de la Société (l'«Associé unique»), de 500 (cinq cents) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de vingt cinq Euro (EUR 25,-) chacune, par un apport en nature consistant en des parts sociales de Johnson Controls Luxembourg Corporate

Finance S.à r.l., une société constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26, rue de Hesperange, L-1731 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée sous le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 158.560 («JCLCF»), représentant 100% du capital social de JCLCF;

(iii) Modification subséquente du paragraphe 1 de l'article 8 des statuts de la Société; et

(iv) Divers.

Le comparant a demandé le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) afin de porter son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, à un montant de vingt cinq-mille Euro (EUR 25.000,-) représentée par mille (1000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

Seconde résolution

L'Associé Unique DECIDE d'émettre cinq cents Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes.

Souscription / Paiement

Sur ce, Johnson Controls Holdings Company Inc., prénommée et représentée tel que précisé ci-dessus, a déclaré souscrire aux cinq cents (500) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, et de payer intégralement toutes les Nouvelles Parts Sociales souscrites par un apport en nature consistant en:

- cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune représentant cent pour cent (100%) du capital social de Johnson Controls Luxembourg Corporate Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 26, rue de Hesperange, L-1731 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée sous le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 158.560, évaluée à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) (l'«Apport»), tel que décrit dans le rapport du conseil de gérance de la Société datée du 16 Août 2011 (le «Rapport de la Société»).

Ce rapport, après avoir été signé «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

Johnson Controls Holding Company Inc., prénommée, déclare que l'Apport se trouve à la disposition de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'accepter la souscription de cinq cents (500) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, par Johnson Controls Holding Company, Inc. prénommée et le paiement intégral de ces Nouvelles Parts Sociales à hauteur de leur valeur nominale, par l'Apport et d'attribuer ces Nouvelles Parts Sociales à Controls Holding Company, Inc. prénommée.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'Article 8, premier paragraphe, des Statuts, qui doit se lire comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société s'élève à EUR 25.000,- (vingt-cinq mille Euro), représenté par 1000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euro) chacune.»

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations et charges de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société à raison du présent acte, sont approximativement estimés à mille deux cents (EUR 1.200,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent document.

Le notaire instrumentant qui maîtrise la langue Anglaise, déclare qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la même personne et qu'en cas de divergences entre le texte Anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Après que l'acte a été lu au mandataire de la personne comparante, qui est connu du notaire par son nom, son prénom, son état civil et son lieu de résidence, ledit mandataire a signé l'acte original avec le notaire.

Signé Doukhi, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 août 2011. Relation: EAC/2011/1194. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011118327/164.

(110136154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

Bonni International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 93.254.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue le 26/08/2011 que:

- L'assemblée a prononcé la clôture de la liquidation de la société;
 - L'assemblée a accordé décharge pleine et entière aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire vérificateur à la liquidation;
 - L'assemblée a décidé que les livres et les documents sociaux de la société seront conservés pendant dix ans au siège social de la société 7 rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg.
 - L'assemblée décide de confier mandat à M. Raymond Goebel, en vue d'accomplir toutes les formalités requises.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/08/2011.

Signature

Liquidateur

Référence de publication: 2011120930/21.

(110139217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Financière Daunou 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 122.403.

1. Le siège social des associés suivants:

- P.A.I. Europe IV-A FCPR
- P.A.I. Europe IV-B FCPR
- P.A.I. Europe IV-B5 FCPR
- P.A.I. Europe IV-B6 FCPR
- P.A.I. Europe IV-B7 FCPR
- P.A.I. Europe IV-C FCPR
- P.A.I. Europe IV-C2 FCPR
- P.A.I. Europe IV-D FCPR
- P.A.I. Europe IV-D2 FCPR

a changé et se trouve à présent au 232, Rue de Rivoli, 75001 Paris, France

2. L'adresse professionnelle des gérants Patrick Mouterde et Frédéric Stévenin, a changé et se trouve à présent au 232, Rue de Rivoli, 75001 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2011.

Référence de publication: 2011121021/23.

(110139160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

N.I.C. Building Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 2-4, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 29.729.

—
En qualité d'associé unique de la société N.I.C BUILDING SERVICE S.à r.l.

SAMSIC IV 6 rue de Châtillon F-35510 Cesson-Sevigne a pris la résolution de nommer un nouveau gérant technique en la personne de Monsieur NILLES Nicolas.

demeurant 2 impasse des grands jardins F-57530 LANDONVILLERS pour une durée illimitée avec effet au 1^{er} Aout 2011.

L'associé acte de la démission de Monsieur RIPPINGER Robert de sa fonction de Gérant Technique le 31 juillet 2011.

N.I.C. BUILDING SERVICE S.à r.l.

Nicolas NILLES

Gérant Technique

Référence de publication: 2011121142/16.

(110139062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Nippon Capital TMK Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 148.125,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 90.991.

—
In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of August.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments Sàrl, a limited liability company established at 7 rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay (the Sole Shareholder),

here represented by Ms Josiane Meissener, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 11 August 2011.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of Nippon Capital TMK Investments S.à r.l (the Company), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 90.991, incorporated under the name of "LSF Tokyo Star Investments S.à r.l." on 13 January 2003 pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 244 of 6 March 2003, amended several times and for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer dated 22 June 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder, represented as stated above has requested the undersigned notary to record the following:

I. that it is the sole shareholder of the Company and that it holds all the 1,185 (one thousand one hundred eighty-five) shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euros) each in the share capital of the Company which is set at EUR 148,125 (one hundred forty-eight thousand one hundred and twenty-five euro);

II. that the Sole Shareholder wishes to resolve on the following agenda:

1. Decision to dissolve the Company and to begin on a voluntarily basis the liquidation process of the Company (liquidation volontaire);

2. Appointment of Mr Philippe Detournay as the Company's liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);

3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;

4. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their mandate; and

5. Decision to instruct the Liquidator to execute at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

After deliberation, the Sole Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to begin on a voluntary basis the liquidation process of the Company (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr Philippe Detournay as the Company's Liquidator.

The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under his signature.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders. The Liquidator may delegate its powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company up to this date (the Effective Date), to waive any claim which the Company may have against the managers of the Company arising as a result of their management of the Company and to grant them discharge for the accomplishment of their mandate until the Effective Date.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to execute at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

Costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 1.200.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le douze août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments Sàrl, une société à responsabilité limitée établie au 7 rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par M. Philippe Detournay (l'Associé Unique),

ici représenté par Mme Josiane Meissener, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 11 août 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée Nippon Capital TMK Investments S.à r.l. (la Société), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.991, organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée sous le nom de "LSF Tokyo Star Investments S.à r.l." en date du 13 janvier 2003 selon acte du notaire Maître AndréJean-Joseph Schwachtgen, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 244 du 6 mars 2003, modifié à plusieurs reprises et en dernier lieu le 22 juin 2011, par acte de Maître Martine Schaeffer, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus a demandé au notaire d'acter que:

I. qu'il est l'associé unique de la Société et qu'il détient l'ensemble des 1.185 (mille cent quatre-vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune dans le capital social de la Société fixé à EUR 148.125 (cent quarante-huit mille cent vingt-cinq euros);

II. que l'Associé Unique entend prendre des résolutions sur l'ordre du jour suivant:

1. Décision de dissoudre la Société et de procéder à l'ouverture de la liquidation de la Société sur une base volontaire;
2. Nomination de Monsieur Philippe Detournay en tant que liquidateur de la Société en rapport avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leur mandat; et

5. Décision de charger le Liquidateur de réaliser au mieux de ses possibilités et compte tenu des circonstances tous les actifs de la Société et de payer les dettes de la Société.

Après délibération, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre et de procéder à l'ouverture de la liquidation de la Société (sur une base volontaire).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer comme liquidateur Monsieur Philippe Detournay.

Le Liquidateur a le pouvoir de faire tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs sous sa signature.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tout acte et à effectuer toute opération, y compris celles énumérées à l'article 145 de la Loi, sans l'approbation préalable de l'assemblée générale de l'associé. Le Liquidateur peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches ou opérations spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes ou entités.

Le Liquidateur est autorisé à faire, à sa seule discrétion, des avances de paiements du boni de liquidation à l'Associé Unique, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de reconnaître, approuver, ratifier et adopter en tant qu'actes de la Société les actes accomplis par les gérants de la Société jusqu'à cette date (la Date Effective), de renoncer à toute action que la Société peut avoir contre les gérants de la Société en raison de leur gestion de la Société, et de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la Date Effective.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de charger le Liquidateur de réaliser au mieux de ses possibilités et compte tenu des circonstances tous les actifs de la Société et de payer les dettes de la Société.

Frais

Le montant des frais qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élève à approximativement à EUR 1.200,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 août 2011. LAC/2011/37280. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011119513/139.

(110137282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

Peonia Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 92.060.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 20 juillet 2011

1. L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Rémy MENEGUZ de son poste d'Administrateur.
2. L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'Administrateur Monsieur Roland DE CILLIA, Expert-comptable, né le 16.03.1968 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg.
3. L'Assemblée prend acte de l'adresse professionnelle au 45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg de Monsieur Giovanni VITTORE, Administrateur.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2013

4. L'Assemblée décide de nommer à la fonction de Commissaire, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l. "BKM", inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg n°B33849, établie au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, en remplacement de la Fiduciaire Mevea S.à r.l. Son mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2013

5. L'Assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PEONIA INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2011121161/23.

(110139166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

**HHL New Shipco GP Holdco II, Société en Commandite simple,
(anc. Beluga Shipco GP Holdco II).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.579.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth day of July.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Beluga New Shipco GP Holdco II, a limited partnership (société en commandite simple) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Commerce and Companies Register (the RCS) under number B 155.579 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Shaeffer, notary residing in Luxembourg on September 9, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2323 dated October 29, 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on March 3, 2011, pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1155 dated May 30, 2011.

THERE APPEARED:

1. HHL New Shipco GP (before mentioned Beluga New Shipco GP), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and whose registered office is at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.415 and having a share capital amounting to EUR 12,500 (HHL New Shipco GP),

and

2. OCM Luxembourg HHL Financing S.à r.l. (before mentioned OCM Luxembourg Beluga Financing S.à r.l.), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.294 and having a share capital amounting to EUR 12,500 (HHL Financing, and together with HHL New Shipco GP, the Partners),

Both here represented by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two powers of attorney, given under private seal,

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Partners, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that:

I. the Partners hold all the partnership interests in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Amendment to the name of the Company from "Beluga New Shipco GP Holdco II" to "HHL New Shipco GP Holdco II";

2. Subsequent amendment to article 2 of the Company's articles of association in order to reflect the change adopted under item 1. above;

3. Miscellaneous.

III. the Partners have taken the following resolutions:

First resolution

The Partners resolve to change the name of the Company from "Beluga New Shipco GP Holdco II" into "HHL New Shipco GP Holdco II".

119755

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Partners resolve to amend article 2 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 2. Name.** The name of the company is “HHL New Shipco GP Holdco II” (the “Company”).”

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 1,400.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sixième jour de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Beluga New Shipco GP Holdco II, une société en commandite simple constituée et organisée de par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 155.579 (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 9 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2323 du 29 octobre 2010. Les statuts de la société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 3 mars 2011, suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1155 du 30 mai 2011.

ONT COMPARU

1. HHL New Shipco GP (anciennement dénommée Beluga New Shipco GP), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et dont le siège social se situe au 26 A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.415 et dont le capital social s'élève à EUR 12.500 (HHL New Shipco GP),

et

2. OCM Luxembourg HHL Financing S.à r.l. (anciennement dénommée OCM Luxembourg Beluga Financing S.à r.l.), une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.294 et dont le capital social s'élève à EUR 12.500 (HHL Financing, et avec HHL New Shipco GP, les Associés),

Les deux ici représentées par Annick Braquet, dont l'adresse professionnelle se situe à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. les Associés détiennent la totalité des parts dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination de la Société de «Beluga New Shipco GP Holdco II» à «HHL New Shipco GP Holdco II»;

2. Modification subséquente de l'article 2 des Statuts de la Société afin de refléter le changement adopté au point 1. ci-dessus;

3. Divers.

III. les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de modifier la dénomination de la Société, de «Beluga New Shipco GP Holdco II» à «HHL New Shipco GP Holdco II».

119756

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les Associés décident de modifier l'article 2 des Statuts, qui est désormais rédigé comme suit:

« **Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la société est «HHL New Shipco GP Holdco II» (la Société)»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.400.-

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte

Signé: A. BRAQUET, H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2011. Relation: LAC/2011/34296. Reçu soixante-quinze euros 75.-EUR.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011119827/118.

(110137821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Bryde Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 88.306.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 1^{er} juillet 2011 à Luxembourg Ville

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé de reconduire Messieurs Stéphane BIVER, Jean-Pierre HIGUET et Clive GODFREY dans leurs mandats d'administrateurs et DATA GRAPHIC S.A. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011120931/15.

(110139131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Cybele International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 93.534.

EXTRAIT

En date du 26 avril 2011, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- Le transfert du siège social de 12, rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg au 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 26 août 2011.

Référence de publication: 2011120941/14.

(110139240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Pyramus S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.260.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.398.

—
EXTRAIT

En date du 15 août 2011, Apax WW Nominees Limited a transféré 284.040 parts sociales préférentielles de la Société à Pyramus Management II GmbH & Co. KG et Pyramus Beteiligungs GmbH a transféré 2.160.000 parts sociales ordinaires de classe B de la Société à Pyramus Management II GmbH & Co. KG de sorte que les parts sociales dans la Société sont réparties comme suit:

	parts sociales ordinaires de parts classe A	parts sociales ordinaires de classe B	parts sociales préférentielles
Pyramus Beteiligungs GmbH	/	530.000	/
Pyramus Co-Investment GmbH & Co. KG	9.770	/	1.511
Pyramus Management GmbH & Co KG	/	720.001	/
Apax WW Nominees Limited	35.520.229	1.060.000	4.974.449
Pyramus Management II GmbH & Co. KG	/	2.160.000	284.040

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/08/2011.

Pour la Société

Signatures

Référence de publication: 2011122153/25.

(110139282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

CitCor Franconia Dresden II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 1.183.388,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.151.

In the year two thousand eleven, on the 10th day of August.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

CitCor Residential Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 130.183,

here represented by Françoise Pfeiffer, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 10 August 2011.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of CitCor Franconia Dresden II S.à r.l., (hereinafter the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 130.151, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, dated 9 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 11 September 2007 (number 1942) (the "Mémorial C"), and whose articles have been amended for the last time by pursuant to a notarial deed dated 28 January 2008 published in the Mémorial C dated 23 April 2008 (number 1003).

The appearing party being the sole partner of the Company requests the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolve to increase the Company's share capital by an amount of one euro (EUR 1.-)

so as to raise it from its present amount of one million one hundred and eighty-three thousand three hundred and eighty-seven euro (EUR 1,183,387.-) to one million one hundred and eighty-three thousand three hundred and eighty-eight euro (EUR 1,183,388.-)

by the issue of one share having the same rights and obligations as the existing shares. The issue of the new share shall occur at its nominal value subject to the payment of a share premium of one million eight hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine euro (EUR 1,899,999.-).

The new share was subscribed by the existing partner, prenamed, paid up by a contribution in cash of one million nine hundred thousand euro (EUR 1,900,000.-), the difference between the nominal value of the newly issued share and the amount of the contribution in cash is to be allocated to the share premium account of the Company.

Proof of the existence and of the value of the contribution was produced to the undersigned notary,

Second resolution

As a result of the above share capital increase, the sole partner resolves to amend article 6, 1st paragraph of the Company's articles of association, as follows:

Art. 6. "The Company's share capital is set at one million one hundred and eighty-three thousand three hundred and eighty-eight euro (EUR 1,183,388.-) represented by one million one hundred and eighty-three thousand three hundred and eighty-eight shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre Zweitausendelf, am zehnten August.

Vor dem unterzeichnenden Notar Frau Martine Schaeffer, mit Amtwohnsitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

CitCor Residential Holdings S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée"), gegründet unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit registriertem Sitz in 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, registriert im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 130.183, und

hier vertreten durch Françoise Pfeiffer, Rechtsanwältin, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, auf Grund von einer Vollmacht, welche am 10. August 2011 ausgestellt wurde.

Diese Vollmacht, die vom Bevollmächtigten der erschienenen Partei und vom Notar ne varietur abgezeichnet wurden, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt um gleichzeitig bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

Diese erschienene Partei ist der alleinigen Gesellschafter von CitCor Franconia Dresden II S.à r.l. (im Folgenden die "Gesellschaft"), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée"), gegründet unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit registriertem Sitz in 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, registriert im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 130.151, gegründet durch eine notarieller Urkunde mit Datum vom 9. Juli 2007 welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 11. September 2007 (Nummer 1942) (das "Mémorial C") veröffentlicht worden ist und dessen Gesellschaftsatzung zum letzten mal durch eine notarielle Urkunde vom 28 Januar 2008 veröffentlicht im Mémorial C vom 23. April 2008 (Nummer 1003) abgeändert wurde.

Die erschienene Partei, die zugleich der alleinigen Gesellschafter ist, ersucht den Notar die folgenden Beschlüsse aufzunehmen:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt die Erhöhung des Aktienkapitals der Gesellschaft um einen Betrag von einem Euro (EUR 1.-) durch Ausgabe von einem Anteil mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1.-) und mit den selben Rechten und Pflichten wie die bestehenden Anteile,

vom aktuellen Betrag in Höhe von einer Million einhundertunddreißigtausenddreihundertundsiebenundachtzig Euro (EUR 1,183,387.-) auf eine Million einhundertunddreißigtausenddreihundertundachtundachtzig Euro (EUR 1,183,388.-) zu heben.

Die Ausgabe des neuen Anteils erfolgt zum Nennwert mit einem Aktienaufgeld von einer Million achthundertneunundneunzigtausend neunhundertneunundneunzig Euro (EUR 1,899,999.-).

Der neue Anteil wurde vollständig vom alleinigen Gesellschafter, oben benannt, bezahlt durch die Einbringung einer Geldeinlage in Höhe von einer Million neunhunderttausend Euro (EUR 1.900.000.-); der Unterschied zwischen dem Nominalwert des neuen Anteils und der Geldeinlage ist dem Aktienprämienkonto zuzuordnen.

Der Nachweis über das Bestehen und über den Wert der Einlage wurde dem unterzeichnenden Notar gegenüber erbracht.

Zweiter Beschluss

Augrund des vorherigen Beschlusses, beschließt der alleinige Gesellschafter den ersten Absatz von Artikel 6 der Gesellschaftssatzung wie folgt abzuändern:

" **Art. 6.** Das gezeichnete Aktienkapital wird auf eine Million einhundertunddreiundachtzigtausenddreihundertundachtundachtzig Euro (EUR 1.183.388.-) festgesetzt, eingeteilt in eine Million einhundertunddreiundachtzigtausenddreihundertundachtundachtzig (1.183.388) Anteile mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1.-)."

Worüber Urkunde, erstellt wurde in Luxemburg zum Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, daß auf Ersuchen des Erschienenen, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Und nach Verlesung alles Vorhergehenden an die Bevollmächtigte, welche dem Notar mit Vor- und Nachnamen und Anschrift bekannt ist, hat die Bevollmächtigte der erschienenen Partei und der Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: F. Pfeiffer et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 août 2011. LAC/2011/36787. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2011.

Référence de publication: 2011118777/106.

(110136713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

Lux Rent Office S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 66, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 159.394.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011120946/14.

(110139201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Clairefontaine Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 69.350.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 1^{er} août 2011

1. Mme Nancy BLEUMER a démissionné de son mandat de gérante.
2. Mme Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée gérante pour une durée indéterminée.
3. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant.

Luxembourg, le 26 août 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CLAIREFONTAINE FINANCE S.A R.L.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011120952/17.

(110139105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

COF II (ST) (Lux) Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 22.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.372.

I. L'adresse de Michael Robert Kidd, Gérant de classe B, a changé et est à présent au 44, Avenue John Fitzgerald Kennedy, L-1855 Luxembourg

II. Par résolutions prises en date du 1^{er} août 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant de classe B, avec effet immédiat

2. Nomination de René Beltjens, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 août 2011.

Référence de publication: 2011120957/17.

(110139154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Commissaire aux Comptes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 44, rue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 131.410.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 24 août 2011

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 24 août 2011 que:

L'Assemblée a accepté la démission, avec effet immédiat, de Madame Claudine SCHOUX de ses fonctions d'administrateur.

L'Assemblée a décidé de nommer, nouveau administrateur, à savoir:

Monsieur Francis Romano, demeurant 1 impasse Pas de Calais, F-57976 YUTZ

Le mandat de l'administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011120962/19.

(110139213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

B.D.M. Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 160.367.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 27 juillet 2011.

L'assemblée a décidé à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur Bernard Dereine de son poste d'administrateur et ce avec effet immédiat. L'assemblée décide également à l'unanimité de remplacer Monsieur Bernard Dereine de son poste d'administrateur par Madame Dina Abaja, née le 14 juillet 1977 à Riga (Lettonie) et domiciliée à maskavas street 222C-15, LV-1019 Riga avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2015

Dina Abaja

Administrateur

Référence de publication: 2011121788/14.

(110140441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.
